



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/171
6 mars 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DE VÉRIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (UNAVEM III)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis conformément au paragraphe 21 de la résolution 1045 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 8 février 1996, dans laquelle le Conseil m'a notamment prié de lui faire rapport le 7 mars 1996 au plus tard sur les mesures concrètes que le Gouvernement angolais et l'União Nacional Para a Independência Total de Angola (UNITA) auront prises en vue d'atteindre les objectifs et de respecter le calendrier convenus entre eux, et de le tenir pleinement informé de l'évolution de la situation sur le terrain. Le rapport porte sur les faits survenus depuis mon dernier rapport en date du 31 janvier 1996 (S/1996/75).

II. ASPECTS POLITIQUES

2. Lors de la période à l'examen, un certain nombre de dignitaires étrangers se sont rendus en Angola et ont exprimé leur vive préoccupation devant la lenteur des progrès réalisés dans l'application du Protocole de Lusaka (voir S/1994/441, annexe). Ces contacts, de même que les efforts de mon Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, et des représentants des trois États observateurs (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Portugal) ont permis de faire certains progrès dans la réalisation des objectifs fixés et l'application du calendrier convenu par le Gouvernement et l'UNITA en janvier 1996.

3. Parmi les faits positifs survenus le mois dernier, on mentionnera une diminution du nombre des violations du cessez-le-feu, la réduction continue de la propagande hostile, la libération de nouveaux prisonniers enregistrés auprès du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) (le Gouvernement a libéré les 353 prisonniers qu'il détenait, alors que l'UNITA n'en a libéré jusqu'à présent que 139), le retrait des forces gouvernementales de certaines positions avancées, et la poursuite du casernement de la police d'intervention rapide dans trois des 10 zones de cantonnement prévues. Toutefois, la mise en oeuvre de nombreux autres éléments a pris du retard, en particulier le cantonnement des forces de l'UNITA qui est d'une importance cruciale. Les retards accumulés ont affecté l'application d'autres dispositions clefs du Protocole de Lusaka, y compris l'extension de l'administration publique à l'ensemble du territoire.

4. La Commission conjointe, organe principal chargé de surveiller l'application du Protocole de Lusaka, a continué de se réunir périodiquement sous la présidence de mon Représentant spécial. Le mécanisme de suivi qu'elle a établi récemment afin de contrôler le processus d'application au niveau des chefs de délégation fonctionne sur une base quotidienne et s'est révélé être un moyen efficace de convaincre les parties d'honorer leurs engagements. Mon Représentant spécial et les trois États observateurs ont soumis au Gouvernement et à l'UNITA un calendrier révisé pour l'application du Protocole. À la suite d'un entretien entre le dirigeant de l'UNITA, M. Jonas Savimbi, et une délégation gouvernementale de haut niveau, à Bailundo, le 19 février 1996, la Commission conjointe a approuvé le calendrier le 28 février 1996. Le présent document décrit en détail les diverses tâches que les deux parties et la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) auront à remplir en mars et prévoit une accélération sensible de l'ensemble du processus de paix.

5. Le Président Jose Eduardo dos Santos et M. Savimbi ont eu un quatrième entretien le 1er mars 1996, à Libreville (Gabon). En ce qui concerne les questions militaires, M. Savimbi a promis d'achever le cantonnement des troupes de l'UNITA d'ici juin 1996 et les deux parties sont convenues d'engager le processus de sélection de ces troupes en vue de leur incorporation dans les forces armées angolaises (FAA) et d'achever la mise en place des forces armées unifiées d'ici juin également. Elles ont également décidé de constituer, d'ici juin ou juillet, le gouvernement d'unité et de réconciliation nationales dans lequel M. Savimbi assumerait les fonctions de vice-président. Pour sa part, ce dernier a présenté au Président dos Santos une liste des personnalités proposées pour les divers postes réservés à l'UNITA dans le gouvernement et l'administration. Il a été convenu que le mandat de l'Assemblée nationale serait prorogé à la suite de consultations sur la question et que le Président dos Santos accorderait prochainement une amnistie pour tous les délits résultant du conflit angolais.

6. Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne la création d'une station de radio des Nations Unies indépendante, question sur laquelle le Conseil de sécurité s'était prononcé à diverses reprises. Je demande instamment au Gouvernement angolais de régler cette importante question sans plus de retard.

III. ASPECTS MILITAIRES

A. Observation du cessez-le-feu

7. Pendant la période à l'examen, la situation militaire est demeurée calme dans l'ensemble, à l'exception de quelques accrochages, principalement dans les provinces de Lunda Norte et Lunda Sul, Benguela et Huila. Dans les deux premières provinces, la plupart des violations signalées étaient liées à des conflits concernant le contrôle de secteurs diamantifères; dans la région sud, un grand nombre résultaient de vols de bétail par des éléments appartenant à la fois aux forces gouvernementales et aux forces de l'UNITA. Le nombre de violations du cessez-le-feu a considérablement diminué vers la fin de février. Le Groupe de prévention des conflits armés, qui comprend des représentants militaires de rang élevé des deux parties et d'UNAVEM III, a joué un rôle efficace dans l'examen et le contrôle de ces violations. La Mission a également encouragé les réunions entre les commandants des FAA et de l'UNITA, afin de renforcer la confiance au niveau local.

8. Les restrictions à la liberté de mouvement imposées par l'UNITA au personnel de la Mission et d'autres organisations internationales ont été levées. Toutefois, le 6 février, une équipe bangladaise du génie est tombée dans une embuscade (il n'y a heureusement pas eu de victimes) tendue par des individus non identifiés dans la province de Kwando Kubango et, le 18 février, un membre de la Mission et des membres du personnel civil de l'entreprise sud-africaine de déminage MECHEM travaillant pour le compte de l'ONU ont été détenus par l'UNITA pendant une brève période.

B. Achèvement de la mise en place des forces armées angolaises

9. Le Gouvernement et l'UNITA ont poursuivi des négociations intensives sur cette question qui devrait être réglée d'ici juin 1996. De nouveaux retards dans le règlement de ce problème risqueraient d'avoir des effets préjudiciables sur le processus de cantonnement, étant donné que de nombreux éléments parmi les troupes de l'UNITA, notamment les officiers, sont dans l'incertitude quant à leur avenir. Entre-temps, le Gouvernement a fait savoir à UNAVEM III qu'il envisageait de commencer à intégrer les effectifs de l'UNITA dans les FAA, une fois que les zones de cantonnement auraient accueilli 20 000 hommes.

C. Processus de cantonnement

10. Le cantonnement des troupes de l'UNITA est indispensable au succès de l'application du Protocole de Lusaka et il est essentiel qu'il soit effectué de bonne foi et mené à bien avec diligence. Après l'adoption de la résolution 1045 (1996) du Conseil de sécurité, le processus s'est accéléré dans les quatre premières zones de regroupement mais, depuis la dernière semaine de février, il a considérablement ralenti. Au 1er mars, 16 699 soldats de l'UNITA avaient été enregistrés et 13 728 armes remises à l'ONU. Entre-temps, la Mission a aménagé quatre zones de cantonnement supplémentaires pouvant accueillir environ 20 000 soldats.

11. Malgré les préparatifs minutieux effectués par la Mission, l'afflux rapide de milliers de soldats dans les quatre premières zones a créé certains problèmes en ce qui concerne le ravitaillement en vivres, l'assistance médicale et les transports. Toutefois, la situation dans les camps est calme actuellement et, avec la coopération des commandants de l'UNITA, l'ONU s'est efforcée de régler ces problèmes de logistique. Mais le processus de cantonnement demeure un grave problème logistique pour la Mission qui se heurte à de nombreuses difficultés imprévues. Au cours de l'étape suivante par exemple, une assistance devra être fournie à l'UNITA pour l'aider à transporter son personnel et son matériel des positions qu'elle occupe actuellement jusqu'aux zones de cantonnement; il faudra, à cette fin, que la Mission fournisse un soutien aérien et des véhicules supplémentaires.

12. D'autres aspects du processus suscitent toujours de graves préoccupations. Quatre-vingt-une personnes, qui avaient été transférées dans la zone de cantonnement de Vila Nova, sont allées se rendre à la police nationale angolaise, affirmant qu'elles avaient été recrutées de force aux fins du cantonnement. Des équipes d'UNAVEM III dans la province de Huambo ont confirmé que c'était effectivement une pratique qui était suivie dans certaines régions. À Kimbele (région nord), la Mission a découvert un groupe de mineurs qui étaient incarcérés dans une prison de l'UNITA; une enquête a révélé qu'un commandant

/...

local avait reçu de ses supérieurs l'ordre de "recruter" des jeunes gens en vue de leur cantonnement. Elle a également noté que certains éléments de l'UNITA arrivant dans les zones de cantonnement n'avaient pas l'âge habituellement requis pour le service militaire. La Mission est également préoccupée par le fait que 30 à 40 % des armes personnelles rassemblées sont en très mauvais état ou inutilisables. Elle examine activement ces questions qui ont une incidence directe sur la crédibilité de l'ensemble du processus.

13. Les personnels de l'ONU, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG) opérant dans les zones de cantonnement continuent de fournir une assistance humanitaire, y compris des services médicaux, aux membres des familles des soldats cantonnés à proximité, de même qu'aux autres groupes vulnérables du voisinage. Des représentants des organismes des Nations Unies et des ONG internationales ont également été déployés dans les quatre zones de cantonnement supplémentaires récemment aménagées.

14. En ce qui concerne le retrait des unités des FAA dans les casernes les plus proches, autre élément important des accords de Lusaka, le Gouvernement a indiqué qu'il retirerait ses forces de toutes les zones où le cantonnement des troupes de l'UNITA aurait été achevé.

D. Déminage et réfection des routes

15. Du fait de l'amélioration de la situation militaire dans l'ensemble du pays, l'ONU a pu renforcer ses activités en ce qui concerne la réfection des routes et le déminage. En étroite coopération avec le Bureau central de déminage du Groupe de coordination de l'assistance humanitaire des Nations Unies et l'Institut angolais pour l'enlèvement des engins explosifs, UNAVEM III a formé plus de 130 spécialistes angolais. À la fin de la formation, les stagiaires seront regroupés dans des brigades de déminage qui seront employées par l'Institut sous la supervision de la Mission. Des ONG internationales spécialisées continuent également de former du personnel angolais en tant qu'instructeurs chargés des activités de sensibilisation aux mines, que démineurs et superviseurs à l'appui des programmes de réfection des routes et d'autres activités humanitaires, principalement dans les provinces de Bié, Benguela, Huambo, Malange et Kwando Kubango.

16. En même temps, les ONG et la Mission procèdent à la reconnaissance des zones où se trouvent des mines à dispositif actif autour des zones de cantonnement, des ponts et de certaines routes d'accès. La société MECHEM a déjà inspecté 682 kilomètres de route et en a déminé 647 kilomètres. Au 1er mars, les unités du génie de la Mission avaient installé et/ou reconstruit 10 ponts dans diverses régions.

E. Effectifs et déploiement d'UNAVEM III

17. Au 1er mars, UNAVEM III comptait 6 539 membres du personnel militaire et du personnel de police. Avec la création de deux équipes mobiles chargées de surveiller le cantonnement des troupes de l'UNITA et le retrait des FAA dans leurs casernes, la Mission dispose maintenant de 56 équipes d'observateurs, dont 33 comprennent des observateurs de police civile. L'incorporation de deux

compagnies de Zambie et d'Ukraine de 200 hommes chacune, de même que d'éléments logistiques supplémentaires en provenance du Portugal, est prévue pour mars.

IV. ASPECTS RELATIFS À LA POLICE ET AUX DROITS DE L'HOMME

18. Les activités de la composante police civile (CIVPOL) d'UNAVEM III ont continué de se concentrer sur le contrôle de la neutralité de la Police nationale angolaise, la situation générale concernant le maintien de l'ordre dans le pays, la libre circulation des personnes et l'assistance au Groupe des droits de l'homme de la Mission. Elle a aussi vérifié et contrôlé le cantonnement de la Police d'intervention rapide, opération qui s'est jusqu'à présent déroulée à Luanda, Huambo et Uige. Au 1er mars, 2 295 (sur un total de 2 444) agents avaient été mis en place. Le Gouvernement angolais s'est déclaré prêt à commencer de cantonner d'autres agents dans divers autres endroits, selon les progrès réalisés dans le casernement des troupes de l'UNITA. Il a également été convenu de ramener à Luanda 220 de ces agents récemment mis en place dans la province de Lunda Norte. Il semble toutefois que le cantonnement des éléments de la Police d'intervention rapide stationnés à Cabinda soit retardé, car ceux-ci sont actuellement chargés de la sécurité des grandes installations pétrolières de l'endroit. Vu la pénurie de locaux dans maintes parties du pays, il importera d'aider la Police d'intervention rapide à trouver un logement temporaire. En attendant, j'entends lui fournir des tentes venant de la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

19. La composante police civile a aussi contrôlé de près les activités menées par la Police nationale angolaise pour assurer la sécurité des dirigeants de l'UNITA résidant à Luanda. Il est urgent que les deux parties s'entendent sur un plan de sécurité d'ensemble, et impératif que l'UNITA informe sans plus tarder le Gouvernement du nom des agents qu'elle souhaite désigner pour suivre un entraînement de gardes du corps et lui donne la liste des membres de l'UNITA ayant besoin d'une protection spéciale.

20. Le Gouvernement angolais a fait savoir qu'après avoir achevé la démobilisation des troupes de l'UNITA, il commencera à désarmer la population civile, autre élément essentiel de Protocole de Luanda. UNAVEM III a présenté au Gouvernement des propositions détaillées à cet égard. Étant donné la détérioration de la situation en matière d'ordre public dans tout le pays, j'engage vivement le Gouvernement à engager le processus de désarmement dès que possible.

21. Les équipes d'UNAVEM III sur le terrain continuent de signaler de nombreuses violations des droits fondamentaux de la personne humaine dans maintes régions angolaises. Le personnel des Nations Unies chargé de contrôler le respect des droits de l'homme et la police civile suivent la situation et enquêtent sur les plaintes présentées par le Gouvernement et l'UNITA, ainsi que par des particuliers. UNAVEM III a également mis au point un plan d'action, pour lequel il sera créé un fonds d'affectation spéciale à contributions volontaires, visant à promouvoir l'éducation en matière de droits de l'homme. Dans le cadre de ce plan, UNAVEM III a organisé le 27 février un séminaire à l'intention des agents de la force publique de la province de Benguela. Entre-temps, l'Union européenne a accepté d'appuyer un projet d'UNAVEM III devant être élaboré en coopération avec le Centre pour les droits de l'homme du

Secrétariat de l'ONU et visant à former des nationaux angolais travaillant à l'éducation en matière de droits de l'homme.

V. ASPECTS HUMANITAIRES

22. La tension ayant un peu baissé, les activités d'assistance humanitaire, notamment les convois par la route et les vols acheminant des secours, ont repris normalement en janvier et février. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a pu transporter 80 % de ses fournitures par voie de terre. Pour la première fois, un convoi humanitaire s'est rendu de Huambo à Andulo en passant par Mungo dans la province de Bié. L'ouverture de cette route facilitera l'accès à la zone de cantonnement avoisinante et aux populations ayant besoin d'assistance dans la région. Grâce aux efforts conjugués d'UNAVEM III, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, on pense pouvoir ouvrir bientôt la route Malange-Saurimo-Luena, ce qui permettra aux organisations d'assistance d'atteindre les populations de l'est de l'Angola.

23. Toutefois, l'accès à un grand nombre de municipalités demeure restreint, en raison du mauvais état des routes, des mines et du fait que la sécurité est précaire. Dans l'est et le centre de l'Angola, des incidents isolés ont amené la suspension temporaire des activités de secours. Des pénuries de vivres ayant été signalées dans le nord du pays, plusieurs organismes de secours ont commencé des opérations humanitaires dans cette région. Au cours de l'année écoulée, le nombre d'organisations non gouvernementales fournissant une assistance sanitaire dans la province d'Uige est passé de deux à 10, mais une multitude de points de contrôle de l'une ou l'autre partie continuent d'entraver les opérations de secours dans la région.

24. L'ONU continue d'encourager les fonctionnaires locaux à participer activement aux diverses activités humanitaires et de promouvoir la libre circulation des personnes et des marchandises. Le 13 février, des membres du Groupe national de coordination des opérations humanitaires, sous la direction du Ministre de l'assistance sociale, ont assisté à une réunion du groupe provincial de coordination dans la ville d'Uige, après quoi le Ministre s'est rendu dans la ville de Negage, qui se trouve sous le contrôle de l'UNITA, pour y examiner avec le Vice-Président de ce mouvement des mesures spécifiques visant à promouvoir la réconciliation nationale et la libre circulation de la population. Dans la province de Huila, les efforts déployés par les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et UNAVEM III pour établir des relations de travail entre fonctionnaires du Gouvernement angolais et membres de l'UNITA ont débouché sur une première réunion entre les autorités de la province et des représentants locaux de l'UNITA, à la suite de laquelle des missions conjointes d'évaluation sont maintenant dépêchées dans les régions vulnérables de cette province; des convois d'acheminement des secours suivront.

25. Bien que la situation nutritionnelle se soit dans l'ensemble améliorée, les organismes de secours continuent de trouver des poches de malnutrition dans les régions récemment ouvertes dans les provinces de Huila, Kwanza Norte et Uige. Lorsque la chose est possible, on fait participer les agents du Gouvernement et de l'UNITA aux interventions d'urgence concernant ces problèmes.

26. Dans le secteur agricole, les espoirs initiaux de bonnes récoltes, éveillés après la distribution de graines et d'outils en novembre dernier, se sont

révélés illusoire. L'insuffisance des pluies laisse prévoir de graves pertes dans nombre de régions, essentiellement le long de la côte et dans la province de Huambo. Les organismes humanitaires ont recommandé que l'on continue à distribuer des vivres dans les zones affectées.

27. Le Groupe des Nations Unies pour la coordination de l'aide humanitaire, en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, travaille actuellement à la version finale de l'Appel actualisé de 1996 en faveur de l'Angola, texte qui fait état du besoin de ressources pour l'assistance d'urgence, le déminage et le cantonnement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants en 1996.

VI. ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

28. Le 9 février 1996, le Gouvernement a approuvé deux projets, qui avaient été établis avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), venant appuyer le processus de démobilisation. Le premier permettra d'aider les soldats démobilisés (y compris les invalides et les mineurs), leurs familles et collectivités, grâce à l'apport d'une assistance technique à l'Institut angolais pour la réinsertion socio-professionnelle des soldats démobilisés et à la création de services d'orientation et de conseils aux anciens combattants. Le deuxième, formulé avec l'assistance technique de l'Organisation internationale du Travail (OIT), permettra de donner une formation professionnelle et en cours d'emploi aux démobilisés.

29. Comme suite à la Table ronde tenue à Bruxelles les 25 et 26 septembre 1995, le Gouvernement, avec l'appui du PNUD, a mis au point un mécanisme de coordination qui permettra d'appliquer efficacement le Programme de reconstitution des collectivités et de réconciliation nationale. D'après ce plan, les donateurs apporteront un appui technique pour renforcer les capacités du Ministère de la planification et les bureaux de planification de province. Entre-temps, neuf provinces doivent bénéficier de l'établissement rapide de services techniques chargés d'appliquer le programme. En attendant que ces activités démarrent, on prévoit de convoquer prochainement à Luanda une réunion des gouverneurs de province et de représentants des donateurs. En outre, le Gouvernement a prié le PNUD de commencer à revoir les projets en cours dans le domaine de la gestion économique et de formuler un programme intégré qui engloberait tous les programmes d'assistance extérieure. Pour ce faire, une mission spéciale du PNUD est arrivée en Angola le 20 février. Cela devrait contribuer à instaurer les conditions voulues pour l'adoption d'un programme de stabilisation appuyé par le Fonds monétaire international (FMI). L'on espère que cette opération débouchera sur l'établissement d'un programme de renforcement des capacités institutionnelles de gestion économique d'ici à juin 1996.

VII. OBSERVATIONS

30. Lorsqu'il a prorogé de trois mois le mandat d'UNAVEM III, le Conseil de sécurité a clairement fait savoir que, s'il était disposé quant à lui à continuer d'appuyer le processus de paix en Angola, le Gouvernement et l'UNITA devaient de leur côté faire la preuve de leur engagement à appliquer le Protocole de Lusaka sans plus tarder.

31. Depuis l'adoption de la résolution 1045 (1996) du Conseil de sécurité, les parties ont pris quelques mesures dans le bon sens. Il convient particulièrement de signaler la quatrième de leurs réunions, que l'on attendait depuis longtemps, et qui a eu lieu le 1er mars à Libreville entre le Président dos Santos et M. Savimbi. Ces réunions de haut niveau peuvent jouer un rôle important dans la promotion de la réconciliation nationale et faire avancer le processus de paix. Elles donnent aussi le bon exemple pour que le dialogue se poursuive à tous les niveaux à l'intérieur du pays.

32. S'il convient de féliciter le Gouvernement pour s'être acquitté de plusieurs de ses engagements, le fait que l'UNITA ait procédé au cantonnement de plus de 16 000 soldats est, malgré ses graves lacunes, un progrès. Mais la période du mandat confié à UNAVEM III aux termes de la résolution 976 (1995) du Conseil de sécurité est déjà plus qu'à moitié écoulée. Le temps presse, s'il faut que les parties mènent à bonne fin les nombreuses tâches qu'il leur reste à accomplir au titre du Protocole de Lusaka. Ces derniers jours, le casernement des soldats de l'UNITA s'est considérablement ralenti. Les cas de recrutement forcé, et la quantité et la mauvaise qualité des armes, du matériel et des munitions apportées dans les zones de cantonnement ne peuvent manquer de susciter des doutes sur la bonne foi que met l'UNITA à appliquer ce processus. L'UNITA ne peut dissiper ces doutes qu'en terminant la tâche de cantonnement rapidement et en bon ordre, conformément au nouveau calendrier. Si elle ne le fait pas, la patience et la bonne volonté de la communauté internationale se trouveront mises à rude épreuve. Un retrait visible des FAA sur leurs casernes et l'achèvement du cantonnement de la Police d'intervention rapide sont des éléments tout aussi importants.

33. Dans le même temps, la conclusion rapide des négociations sur toutes les questions militaires non réglées est cruciale si l'on veut faire avancer le processus de paix. Le Gouvernement doit intensifier les préparatifs matériels pour intégrer les membres de l'UNITA dans les FAA et les structures administratives et gouvernementales. La confiance entre les parties doit être renforcée par la libération de tous les prisonniers tenus par l'UNITA, la circulation sans restriction des personnes sur tout le territoire angolais, le lancement d'une campagne de désarmement des civils dans tout le pays, la transformation de l'UNITA en parti politique et l'application effective d'autres aspects du Protocole de Lusaka.

34. La crise humanitaire en Angola est loin de toucher à sa fin et, comme je l'ai souligné dans mes précédents rapports, une assistance d'urgence massive demeure nécessaire. Je souhaite saisir cette occasion de renouveler mes remerciements à la communauté de donateurs pour sa généreuse contribution aux programmes qui permettent d'alléger les souffrances du peuple angolais. Cela dit, la tâche de relèvement et de construction n'a pas encore commencé. Qui plus est, le succès de ces efforts dépend de l'instauration d'une paix véritable et de la réconciliation nationale, objectif qui ne peut être atteint que si le Gouvernement et l'UNITA s'engagent sans réserve à s'acquitter des obligations qui leur reviennent en vertu du Protocole de Lusaka.

ANNEXE

UNAVEM III — Effectifs militaires et de police civile (au 1er mars 1996)

Pays	Observateurs militaires	Agents de la police civile	Officiers d'état-major	Soldats	Total
Algérie	8	—	—	—	8
Bangladesh	10	21	21	200	252
Brésil	20	9	38	867	934 ^a
Bulgarie	9	15	—	—	24
Congo	8	—	—	—	8
Égypte	10	15	—	—	25
Fédération de Russie	13	—	—	160	173
Fidji	—	10	—	—	10
France	8	—	12 ^b	—	20
Guinée-Bissau	20	—	—	—	20
Hongrie	10	8	—	—	18
Inde	20	13	49	1 014	1 096
Italie	—	—	4 ^b	—	4
Jordanie	20	21	—	—	41
Kenya	10	—	—	—	10
Malaisie	20	20	—	—	40
Mali	10	15	—	—	25
Namibie	—	—	—	200	200
Nigéria	21	20	—	—	41
Norvège	5	—	—	—	5
Nouvelle-Zélande	6	—	9 ^b	—	15
Pakistan	5	—	7 ^b	—	12
Pays-Bas	16	8	8 ^b	—	32
Pologne	5	—	—	—	5
Portugal	9	11	20	241	281
République de Corée	—	—	6	198	204
République-Unie de Tanzanie	—	3	—	—	3
Roumanie	—	—	26	859	885
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	—	—	2	—	2
Sénégal	10	—	—	—	10
Slovaquie	5	—	—	—	5
Suède	20	10	—	—	30
Ukraine	5	—	—	9	14
Uruguay	10	12	42	800	864
Zambie	19	15	12	295	341
Zimbabwe	23	22	45	800	890
Total	355	248	301	5 643	6 547

^a La plus grande partie du contingent est en cours de relève.

^b Spécialistes militaires à l'École de déminage d'UNAVEM III.

